

Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un abattoir public (2 500 tonnes / an) et d'un atelier de découpe à Carentan les Marais - Méautis

CONCOURS RESTREINT

Directive 2014/24/UE

Section I - Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2, le Haut-Dick, à l'attention de M. Jean-Pierre LHONNEUR, F-50500 Carentan les Marais. Tél. (+33) 2 33 71 90 90. E-mail : contact@cbbdc.fr.

Code d'identification national : 20004272900018.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : <http://www.cbbdc.fr>

Accès électronique à l'information (URL) : <http://demat.centraledesmarches.com/7032329>

Soumission des projets et des demandes de participation par voie électronique : <http://demat.centraledesmarches.com/7032329>

Adresses et points de contacts auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

Adresses et points de contact auprès desquels la documentation complémentaire peut être obtenues

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

Adresses et points de contact auxquels les projets/demandes de participation doivent être envoyés

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Organisme de droit public.

I.3) Activité principale :

Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Section II - Objet du concours / Description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un abattoir public (2 500 tonnes / an) et d'un atelier de découpe à Carentan les Marais - Méautis.

II.1.2) Description succincte :

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71221000.

II.2) Description :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71221000.

II.2.4) Description des prestations : maîtrise d'oeuvre.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Critères de sélection des participants : # Compétences, qualifications et capacité du candidat ou de l'équipe candidate à mener à bien un projet de complexité et/ou de nature comparable et réunissant l'ensemble des compétences décrites au règlement de consultation. # Qualité des références fournies dans le dossier de candidature.

III.2) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Architecte au sens de l'art. 9 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Section IV : Procédure

IV.1) Type de concours : restreint.

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.2.2) Enchère électronique :

IV.3) Critères d'évaluation des projets : #Le respect général du programme de l'opération et des orientations d'organisation proposées notamment au regard du process industriel. # La qualité urbaine, architecturale et technique du projet. # La démarche et la méthodologie en termes d'approches environnementale, acoustique, énergétique et d'exploitation.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2017-07.

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 05 juillet 2017 12:30.

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation : Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : 16 500 € HT aux deux candidats admis à concourir mais non retenus.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : oui.

IV.5.4) Décision du jury :

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : oui.

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'union européenne :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) Informations complémentaires :

En complément de la compétence d'architecture et celles qui lui sont liées (structure, fluides, acoustique, économie de la construction, OPC, ...), les compétences suivantes devront être assurées par les candidats : process

et équipement d'abattage public, environnement (dossier d'autorisation ICPE).

VI.4) Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 2 juin 2017.